

Déclaration des principes coopératifs de la coopérative politique du peuple souverain “COOP’S”

DÉFINITION

La coopérative politique COOP’S est une association autonome de personnes volontairement réunies pour répondre à leurs besoins dans la gestion de la vie politique locale au moyen d'une association de fait où le pouvoir est exercé démocratiquement par les membres.

VALEURS

Les valeurs fondamentales de la COOP’S sont la liberté, la confiance, l'écoute. Les membres de la coopérative croient en la fraternité, la responsabilité sociale et individuelle.

PRINCIPES

Les principes coopératifs, revus tous les deux ans en assemblée générale, sont les lignes directrices qui permettent à la coopérative politique de mettre ses valeurs en pratique.

1. ADHÉSION VOLONTAIRE ET OUVERTE À TOUS

La coopérative politique est une organisation fondée sur le volontariat, ouverte à toutes les personnes qui se reconnaissent dans les valeurs politiques défendues par la coopérative et déterminées à prendre leurs responsabilités en tant que membres, et ce sans discrimination fondée sur le sexe, l'origine sociale, la race ou la religion. Ce premier principe exprime le droit à la liberté d'association énoncé dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

2. CONTRÔLE DÉMOCRATIQUE EXERCÉ PAR LES MEMBRES Gouvernance

La coopérative politique est une organisation démocratique dirigée par leurs membres qui participent activement et collégialement à la vie de la coopérative et à la prise de décisions. Chaque membre porte un mandat et en est responsable devant l'assemblée.

Responsabilité individuelle

La coopérative établit la distinction entre les décisions stratégiques clés et les décisions qui peuvent être déléguées. Tous les dirigeants élus sont responsables de leurs actions vis-à-vis des membres au moment de leur élection et pendant toute la durée de leur mandat. Ils sont responsables de consulter leurs membres sur les décisions opérationnelles importantes. Les règles et règlements qui régissent ces décisions, ainsi que les conditions requises pour demander l'accord des membres ou les consulter, sont précisées dans les statuts de la coopérative.

L'importance des rencontres physiques entre membres lors des assemblées générales, avant le vote, ne doit pas être sous-estimée.



Les interactions entre membres – leur permettant d'examiner ensemble les questions clés et d'en discuter avant de voter – est une étape essentielle du processus démocratique. L'engagement démocratique des membres conformément aux règles et statuts d'une coopérative est un processus non seulement **quantitatif mais également qualitatif**.

Donner du sens à l'adhésion et encourager la contribution des membres est une tâche fondamentale à laquelle la coopérative politique doit s'atteler, quelle que soit sa taille ou sa phase de développement.

Audit

Un audit de la coopérative politique est effectué tous les 2 ans. Il doit relever les non-conformités avec les processus de gouvernance démocratique. Le rapport d'audit et les éventuelles recommandations qu'il contient doivent être mis à la disposition de tous les membres réunis en assemblée générale pour examen.

Durée des mandats.

Le renouvellement démocratique continu au sein d'une coopérative politique, avec de nouveaux candidats qui se présentent aux élections, est sain et doit être salué. Il est conseillé de fixer des durées de mandat afin d'avoir un bon équilibre entre renouvellement démocratique et valorisation de l'expérience acquise.

3. PARTICIPATION ÉCONOMIQUE DES MEMBRES

L'échange et la solidarité constituent la doctrine économique et sociale de la COOP'S

4. AUTONOMIE ET INDÉPENDANCE

La coopérative politique est une organisation autonome gérée par ses membres. La conclusion d'accords avec d'autres mouvements ou partis politiques doit s'effectuer de manière à préserver le contrôle démocratique de l'organisation par ses membres et à maintenir son autonomie coopérative.

La recherche de fonds à partir de sources extérieures doit se faire dans des conditions qui préservent le pouvoir démocratique des membres et maintiennent l'indépendance de la coopérative politique.

Les élus du secrétariat politique ont la responsabilité de préserver l'autonomie et l'indépendance de leur coopérative, essentielles à sa viabilité à long terme.

5. ÉDUCATION, FORMATION ET INFORMATION

L'éducation est le moteur du développement du mouvement coopératif.

IN

BB

BA

PF

Pr

Trois sphères distinctes de l'éducation sont animées par la coopérative politique : **l'éducation, la formation et l'information.**

L'éducation

La coopérative politique a une action pédagogique sur la vie intellectuelle et sociale de ses membres. Elle les aide à comprendre et appliquer les valeurs et principes coopératifs. Elle développe les facultés sociales de ses membres qui rayonnent jusque dans la sphère privée.

La formation et les ateliers populaires

La formation consiste à développer les compétences pratiques et intellectuelles dont les membres ont besoin pour faire évoluer la gestion de la politique locale.

Pour répondre à ce besoin :

Création d'ateliers populaires : Ils permettent aux membres de se former mutuellement lors d'échanges sur des thématiques de la vie politique. Un spécialiste peut être invité.

Mise en place de formations et d'accompagnements : Ils permettent aux élus et/ou futurs élus d'acquérir les compétences pour assumer leurs mandats.

Cette promotion de la formation continue n'est pas simplement une réponse au besoin d'une entreprise coopérative d'avoir des membres convenablement formés et informés. Elle reconnaît également les avantages plus vastes de l'éducation qui permet aux membres de développer les connaissances et les compétences qui leur seront utiles dans d'autres aspects de leur vie. L'éducation les aide à devenir autonomes. Acquérir une éducation politique ou poursuivre son éducation au sein d'une coopérative politique s'avère souvent être un tremplin pour les membres, qui acquièrent ainsi la confiance nécessaire pour saisir d'autres opportunités d'apprentissage tout au long de leur carrière.

L'information

L'information correspond à l'obligation de s'assurer que le grand public, en particulier les jeunes et les dirigeants d'opinion, sachent ce qu'est une coopérative politique. La transmission du savoir par l'information n'est ni un exercice de promotion d'une coopérative ou des services qu'elle fournit, ni de la propagande. C'est une obligation d'informer le grand public sur les valeurs et principes qui sont à la base de la coopérative politique.

Les nouvelles technologies offrent de nouveaux outils pour éduquer les membres, permettant de proposer des ressources et programmes innovants. Cependant, la valeur des interactions entre membres au sein de programmes d'éducation et de formation collectifs ne doit pas être sous-estimée.

IN  BA  JP  RR 

Les interactions via l'éducation renforcent la confiance entre les membres. **Or, la confiance est à la base de toute coopération humaine.**

6. COOPÉRATION ENTRE COOPÉRATIVES POLITIQUES

La COOP'S s'inscrit au sein de la structure inter-coopératives mise en place au niveau national pour promouvoir et soutenir l'activité des coopératives politiques.

7. ENGAGEMENT ENVERS LA COMMUNAUTE

Les coopératives comprennent que le développement social durable nécessite le maintien d'une relation harmonieuse entre croissance matérielle d'une part, et satisfaction des besoins immatériels et des aspirations de la communauté d'autre part. Ces besoins immatériels englobent la culture et l'art, la spiritualité et les droits religieux, l'éducation, l'histoire et l'héritage, les festivals communautaires et culturels, et les arts visuels.

Les COOP'S soutiennent l'économie sociale et solidaire.

Les COOP'S encouragent l'économie locale, régionale et nationale.

Les coopératives devraient donc s'impliquer dans la promotion et le soutien de la jeunesse dans leurs communautés. Cela peut se faire de multiples manières, par exemple, par le biais de représentants de la jeunesse élus aux conseils d'administration, de conférences pour la jeunesse, d'un soutien aux activités pour les jeunes et aux organisations coopératives jeunesse, et d'un soutien à l'éducation coopérative dans les écoles et les universités.

